

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 55/1964 (1964)

**Artikel:** Neuchâtel  
**Autor:** Bonny  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115193>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

matériel didactique à toutes ses classes abonnées. Le musée scolaire organise, en plus, des expositions temporaires. Il faut relever celles qui eurent lieu en 1963:

- a) Utilisation pacifique de l'énergie atomique (démonstration bien faite de physique nucléaire élémentaire).
- b) Comment les enfants de Berlin voient la Suisse (dessins d'enfants berlinois).
- c) Notre forêt (en liaison avec l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature).
- d) Le bon livre pour la jeunesse et Illustrations des ouvrages de l'Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse.

## UNE INSTITUTION NOUVELLE

Un concordat intercantonal, établi entre Berne et ses voisins, permettra la création d'un technicum agricole à Zollikofen. Cette réalisation, pleine de promesses, était attendue. Devenue indispensable par suite de l'orientation nouvelle qui entraîne l'agriculture, elle permettra de repenser certains problèmes fondamentaux de l'économie suisse et de leur trouver des solutions neuves. Par une votation populaire, en décembre 1963, 4½ millions de crédits ont été alloués pour couvrir les prestations dues par le canton.

P. REBETEZ

## NEUCHÂTEL

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

En tenant compte de plusieurs circonstances, en particulier des nombreux changements intervenus dans l'organisation du Département de l'instruction publique, Monsieur le conseiller d'Etat m'a chargé, cette année encore, de rédiger la chronique neuchâteloise.

Dès son retour d'Afrique, le 16 juillet 1964, où il remplissait les fonctions d'administrateur scolaire auprès de la République du Congo, M. Ernest Bille, 1<sup>er</sup> secrétaire du Département, fut nommé au nouveau poste de chef du service de l'enseignement, M. Roger Hügli, 1<sup>er</sup> secrétaire-adjoint étant désigné comme 1<sup>er</sup> secrétaire. Le directeur général de l'Unesco ayant fait appel à M. Bille pour remplir les importantes fonctions d'expert en matière d'enseignement et d'administration scolaire au Congo, notre collègue donna sa démission et s'embarqua pour l'Afrique, le 25 août. M. Hügli, 1<sup>er</sup> secrétaire, fut nommé chef du service de l'enseignement, et, tout récemment, M. Samuel-André Gédet, ancien instituteur, depuis 22 ans directeur de l'Orphelinat Borel, à Dombresson, était désigné comme 1<sup>er</sup> secrétaire, avec entrée en fonctions en février 1965. Enfin, le Conseil d'Etat a prié

M. Eric Laurent, instituteur à Colombier, de prendre la direction du nouveau service de la recherche et de la documentation pédagogiques.

Le 15 juillet de cette année, M. Willy Jeanneret, inspecteur des écoles du 1<sup>er</sup> arrondissement, était atteint par la limite d'âge. Il est remplacé par M. Adolphe Ischer, directeur des études pédagogiques à l'Ecole normale. Il convient de rendre hommage à l'activité pédagogique exercée par M. Jeanneret pendant 47 ans, successivement instituteur aux Ponts-de-Martel et à La Chaux-de-Fonds et inspecteur d'écoles dès 1944. Au cours d'une émouvante cérémonie, le chef du Département de l'instruction publique a exprimé sa sincère reconnaissance à un collaborateur particulièrement apprécié. Nous formons nos meilleurs vœux pour la nouvelle activité de MM. Hügli, Gédet, Laurent et Ischer.

La pénurie du personnel enseignant a provoqué de très grandes difficultés qui, malgré tout, ont pu être résolues grâce aux efforts diligents du service des remplacements du Département de l'instruction publique et à la compréhension du directeur de l'Ecole normale. A ce sujet, dans un rapport adressé au chef du Département, Monsieur le directeur Pauli s'exprimait en ces termes : « Nous estimons indispensable que l'enseignement dans les classes primaires soit assuré de façon aussi régulière et continue que possible. Il faut éviter à tout prix que des élèves se trouvent, au cours de la même année scolaire, en face de trois, quatre ou cinq maîtres. C'est pourquoi nous avons, sans hésiter, libéré tous les étudiants dont le Département de l'instruction publique avait besoin, dès fin août 1963. Il n'en reste pas moins que la formation de ces jeunes collègues comporte de graves lacunes. Il serait injuste d'en rendre l'Ecole normale responsable ».

L'année dernière, nous avons signalé l'organisation d'un cours spécial pour la formation d'instituteurs et d'institutrices. Sur 26 candidats admis au début du cours, 21 ont subi avec succès des examens en avril 1964 et ont été désignés pour diriger une classe, les titres ayant été délivrés en septembre. Pendant leurs études, ces adultes ont donné toute satisfaction par leur comportement et leur ardeur au travail.

D'entente avec le directeur de l'Ecole normale, le Département de l'instruction publique a décidé de mettre sur pied un deuxième cours spécial qui a débuté en novembre 1964 et qui se terminera au printemps 1966. Ce cours est fréquenté par 12 candidats.

Les participants des deux cours, par leur zèle, leur intérêt pour l'école, leurs aptitudes, seront capables de faire de l'excellent travail à la tête d'une classe primaire.

Les conférences officielles d'automne, présidées par le chef du Département, connurent leur succès habituel. C'est toujours avec plaisir que ces journées sont attendues par les membres du corps enseignant qui y trouvent matière à un réel enrichissement. M. Paul-René Rosset, professeur à l'Université de Neuchâtel, parla d'un sujet particulièrement intéressant : « L'intégration économique de l'Europe et la Suisse ». Il est heureux que notre pays s'intéresse de plus en plus aux problèmes complexes que pose l'intégration européenne. Après un intermède musical très apprécié, M. Daniel Vouga, conservateur du Musée des Beaux-Arts et professeur d'histoire de l'art à l'Académie Maximilien de Meuron à Neuchâtel, retraça l'évolution de la peinture au cours de ce siècle. La peinture actuelle vit d'une recherche constante de nouvelles expressions qui nous laissent bien

souvent perplexes. Elle est à l'image de notre époque de déséquilibre et de désarroi où l'homme est dépassé par ses propres découvertes.

Les conférences officielles du printemps sont toujours présidées par les inspecteurs d'écoles. Elles ont lieu dans chaque district. En 1964, les membres du corps enseignant ont eu le très grand privilège d'entendre une conférence particulièrement intéressante présentée par M. Claude Bron, professeur à l'École normale, avec la collaboration d'instituteurs, d'institutrices et de leurs élèves sur le sujet suivant: « Nos enfants lisent ». Dans chaque district, l'exposé de M. Bron a été suivi d'une discussion souvent extrêmement utile. Les efforts entrepris par M. Bron dans le domaine de la lecture pour les enfants méritent une mention spéciale. M. Bron a lancé dans le canton une action de grande envergure pour développer chez les enfants le goût des lectures récréatives de qualité. Il s'est entouré d'une équipe d'instituteurs enthousiastes qui a entrepris une campagne de presse. Des conférences ont connu un grand succès auprès du corps enseignant neuchâtelois. Elles étaient accompagnées d'une remarquable exposition de livres pour la jeunesse.

Plusieurs nouveaux bâtiments scolaires ont été inaugurés et, dans certaines localités, on a procédé à d'importantes réfections.

Le « Reportage national » organisé par l'Exposition nationale suisse a rencontré un écho favorable dans notre canton. 29 travaux ont été retenus par le jury nommé par la direction de l'Exposition dont 4 ont mérité un prix.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Pendant l'hiver 1963-1964, on a vu se dessiner nettement la physiologie du nouveau brevet pour l'enseignement secondaire du degré inférieur, tant pour l'orientation littéraire que pour l'orientation scientifique. Quelques modifications de détail ont été apportées dans l'organisation des cours et la répartition des matières. Les examens définitifs auront lieu en automne 1964.

Une nouvelle volée a commencé ses études en automne 1963. Elle se compose de 11 candidats au brevet littéraire (5 étudiants dont 4 instituteurs, et 6 étudiantes) et 4 candidats au brevet d'orientation scientifique (1 étudiant et 3 étudiantes, tous bacheliers).

Alors que la fréquentation des écoles secondaires du degré inférieur était gratuite dans notre canton au même titre que celle des écoles primaires, il n'en allait pas de même pour les autres établissements d'enseignement. La loi portant révision de la loi sur l'enseignement secondaire, de la loi sur la formation professionnelle et de la loi sur l'enseignement pédagogique date du 25 février 1964 et prévoit que la fréquentation des gymnases cantonaux, des classes du degré supérieur d'un établissement d'enseignement secondaire, des écoles professionnelles, de l'École normale est gratuite pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton. Les autres élèves paient un écolage dont le montant est fixé par le règlement de chaque école qui détermine les conditions exigées pour la réduction ou l'exonération de chaque écolage.

Dès 1960, avec l'appui du chef du Département de l'instruction publique, le directeur du Gymnase cantonal de Neuchâtel a mis sur pied

un nouveau programme de mathématiques en section scientifique. Il ne s'agissait pas de modifier quelques chapitres mais de « repenser » l'ensemble du programme. Dès le printemps 1961, toutes les classes de 1<sup>res</sup> littéraires, scientifiques et pédagogiques ont reçu un enseignement de mathématiques conforme au nouveau programme projeté par l'O.C.D.E. Il faudra attendre plusieurs années afin de déterminer le succès ou l'insuccès des bacheliers au cours de leurs études universitaires. Les premières réactions paraissent favorables mais il est prématuré d'en dire davantage.

Dès le printemps 1963, à titre provisoire et expérimental, un nouveau plan d'études a été appliqué. Il a été établi pour éviter la dispersion du travail des élèves au cours d'une même semaine, pour lutter contre la surcharge due au développement et à l'extension de tous les programmes et pour mettre en évidence les valeurs culturelles du programme gymnasial.

Pour mener à bien la lourde tâche de réorganisation de l'enseignement secondaire, le directeur du Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds possède le précieux appui d'un directeur-adjoint, M. Willy Lanz et, pour le degré inférieur, de deux sous-directeurs: M. Willy Kurz pour les sections littéraire, scientifique et moderne, M. André Dubois pour la section préprofessionnelle.

A Fleurier, M. Henri Robert a été remplacé par M. Jean-Philippe Vuilleumier, qui est devenu, le 1<sup>er</sup> janvier 1964, directeur de l'Ecole complémentaire commerciale et du Collège régional (Ecole secondaire et Gymnase pédagogique). M. Robert a commencé son activité le 1<sup>er</sup> octobre 1937 et l'a exercée avec un dévouement auquel le chef du Département a rendu hommage. Il a fait preuve d'une conscience professionnelle remarquable à tous égards, d'une fermeté bienveillante et d'un réel talent pédagogique.

## APPLICATION DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

L'article que j'ai publié dans les « Etudes Pédagogiques » de 1963 me dispense de m'étendre sur ce sujet.

Dès l'instant où des classes-pilotes étaient créées, la mise en place des nouvelles structures de l'école secondaire devait être poursuivie. Aussi, le Département a-t-il organisé, à titre expérimental, dans toutes les classes de 5<sup>e</sup> primaire du canton, des épreuves de connaissances et des tests d'intelligence. La préparation de ceux-ci fut confiée à l'Institut de psychologie de l'Université de Neuchâtel. L'organisation de ces épreuves, leur correction, l'appréciation des résultats ont exigé un travail considérable mais justifié par l'intérêt que représente l'examen. Les expériences faites en 1963 permettront d'éviter certaines erreurs en 1964.

L'activité des divers groupes de travail a été, en bonne partie, dictée par les circonstances. C'est ainsi que le groupe de travail III (orientation scolaire) a dû s'occuper successivement, de la préparation des épreuves d'orientation mentionnées ci-dessus, de l'élaboration de propositions relatives aux conditions d'admission dans les diverses sections de l'enseignement secondaire et des instructions à donner pour fixer les conditions de promotion et de transfert. Le groupe de travail I (plans d'études et programmes de l'école secondaire, 6<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année de scolarité obligatoire) a accompli une œuvre considérable surtout pour les deux premières années

tandis que le groupe II (plans d'études et programmes de l'école primaire) reprenait la revision du programme primaire qui est déjà bien avancée. Le groupe V a poursuivi une activité qu'il avait déjà amorcée et a procédé à une vaste enquête destinée à dépister, dans l'ensemble des classes primaires de notre canton, les élèves présentant certaines déficiences. Le groupe de travail IV, chargé d'étudier les mesures administratives, relatives à la création des classes préprofessionnelles, se réunira prochainement.

Les membres des trois premiers groupes de travail ont été invités à un entretien avec M. J. J. van Hercke, secrétaire général de la commission de réforme de l'enseignement secondaire en Belgique. Au début de l'année, les présidents de ces groupes et un petit nombre de personnes s'occupant de la réforme de l'enseignement ont visité, en Belgique, des classes dans lesquelles on fait des expériences intéressantes et ont retiré un très grand profit de leur séjour.

L'application de la réforme dans notre canton a exigé un très grand effort mais il convient de mentionner la bonne volonté que les organes du Département ont rencontrée auprès de tous ceux qui ont pris à cœur la nouvelle structure de l'école neuchâteloise. Il faut aussi faire remarquer que la complexité et l'ampleur des tâches à venir ont provoqué l'augmentation du nombre des collaborateurs qui, en liaison directe avec le Département, assureront la mise en train de nouvelles sections et veilleront à la coordination des enseignements dans chacune de celles-ci.

## ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

En avril 1964, le peuple neuchâtelois a adopté une loi portant revision de la loi sur la formation professionnelle qui se rapporte aux subventions concernant l'achat du matériel d'enseignement et les traitements du personnel enseignant et administratif. Le taux maximum de la subvention pour la construction ou la transformation de bâtiments destinés aux écoles techniques peut être porté de 25% à 50%.

La forte augmentation du nombre d'élèves dans les diverses écoles de La Chaux-de-Fonds a motivé la construction de plusieurs nouveaux bâtiments scolaires destinés surtout à l'enseignement primaire. Les autorités communales se préoccupent maintenant de mettre des locaux supplémentaires à la disposition des enseignements secondaire et professionnel. Un bâtiment pour un centre d'enseignement professionnel sera construit prochainement et abritera l'Ecole des travaux féminins, l'Ecole d'art et plusieurs salles de cours à l'intention de l'Ecole complémentaire professionnelle. Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a accordé au Conseil communal un crédit de Fr. 5 160 000.— pour ce centre. La subvention de l'Etat sera, au maximum, de Fr. 2 398 500.—.

Trois rapports du Conseil d'Etat figureront à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de la fin d'octobre relatifs à l'octroi, à la commune de Neuchâtel, de subventions cantonales pour des constructions scolaires concernant l'enseignement professionnel. Il s'agit de transformations au bâtiment de l'Ecole de mécanique et d'électricité, de la construction d'un pavillon provisoire destiné à l'Ecole des arts et métiers et d'un centre scolaire professionnel. Le Conseil d'Etat proposera d'allouer une subvention de Fr. 1 860 000.— à la commune de Neuchâtel.

Le premier cours préparatoire du Technicum du soir a eu lieu dans d'excellentes conditions. Les examens pour l'entrée dans la section technique (deux ans) permettront certainement de prévoir deux classes au Locle et une à Neuchâtel. Un nouveau cours préparatoire pourra être organisé avec une classe à La Chaux-de-Fonds et une à Neuchâtel.

## UNIVERSITÉ

Au cours de l'année écoulée, l'Université a eu la douleur de perdre un professeur en fonctions: le D<sup>r</sup> Jean Clerc, médecin légiste, bactériologiste cantonal, professeur à la Faculté des sciences.

L'installation du recteur, M. André Labhardt, professeur de langue et littérature latines, a eu lieu le 14 novembre en présence d'une nombreuse assistance et, en particulier, de M. Gaston Clottu, chef du Département de l'instruction publique. Nous formons des vœux chaleureux pour l'activité de M. Labhardt, professeur éminent et homme d'une rare distinction. M. Claude Favarger, professeur de botanique, remplira pendant 2 ans les fonctions de vice-recteur. Le « Dies academicus » du 14 juin 1964 était de qualité: un auditoire extrêmement attentif, une représentation officielle prouvant que notre « Alma Mater » fait corps avec le pays, des propos du recteur harmonieusement balancés entre le présent et l'avenir, une conférence de M. André Tunc, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, qui était à la fois œuvre d'un humaniste et d'un juriste, intermèdes musicaux remarquables.

L'Université qui comptait 634 étudiants en 1961 en a maintenant un millier. Cette évolution pose un problème de logement. Parmi les étudiants, il en est 400 qui, venant des Montagnes, de cantons confédérés ou de l'étranger, ont dû prendre pension au chef-lieu ou aux environs. Beaucoup d'élèves d'autres établissements se trouvent dans la même situation. Les difficultés vont en grandissant. En outre, les chambres dont le loyer est modéré deviennent de plus en plus rares. En 1955, l'Etat a participé à la création du Foyer des Etudiants qui est insuffisant. Récemment, un home pour étudiants a été ouvert sur l'initiative de l'Eglise réformée neuchâteloise, 50 lits sont réservés à des étudiants d'Outre-mer et 50 à leurs camarades européens. Cependant une solution complète ne sera acquise que par d'autres constructions.

Le Grand Conseil a accordé un crédit de Fr. 1 850 000.— au Conseil d'Etat pour l'achat d'un terrain où s'élèvera la « Cité universitaire ». Cette décision a été ratifiée par le peuple à une forte majorité. Le bâtiment I pourrait compter 90 lits; il serait édifié, en une première étape de travaux, en même temps qu'une annexe qui comprendrait un restaurant, des salles de réunion, de lecture ainsi que des chambres pour le personnel. Le bâtiment II aurait 140 lits et serait construit dans la seconde étape des travaux.

Un arrêté portant revision du règlement général de l'Université stipule que les droits d'inscription aux cours et aux séminaires et les taxes pour l'usage des laboratoires de la Faculté des sciences sont supprimés pour les étudiants dont les parents sont domiciliés dans le canton ou dans un canton qui accorde la réciprocité. De plus, le système du calcul des bourses a été modifié dans un sens plus favorable pour les étudiants.

La convention intercantonale liant les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel au sujet d'un enseignement universitaire du 3<sup>e</sup> cycle de physique aura certainement d'heureux effets.

Signalons enfin le succès des cours organisés par l'Université populaire.

Tout en espérant que je rédige la chronique neuchâteloise pour la dernière fois mais en affirmant aussi que j'ai éprouvé une très grande joie de faire partie de la commission de rédaction, je forme des vœux chaleureux pour la prospérité de l'Annuaire.

BONNY

## TESSIN

Les actes législatifs ont eu presque exclusivement pour objet l'octroi de crédits et de subsides pour la construction de bâtiments scolaires, qui se poursuit très activement. Les nouveaux bâtiments à peine terminés pour l'École secondaire (ginnasio) de Locarno ont permis de mettre un bon nombre de salles d'étude à disposition des classes de l'École normale dans le vieux couvent de San Francesco. Les travaux pour les nouvelles constructions destinées aux écoles primaires de Bellinzona, Lugano (Molino Nuovo) et Giubiasco sont terminés, ainsi que ceux de la halle de gymnastique à Balerna et de l'école enfantine à Caveragno. On a approuvé les plans et voté les subventions pour des constructions à Riva San Vitale, Biasca, Malvaglia et Locarno-Solduno. Plusieurs communes ont présenté des projets et demandé l'appui financier du canton, entre autres celles de Chiasso, Melide, Pregassona, Muralto, Camorino, Lodrino, Olivone. Les travaux pour l'important centre scolaire de Trevano (près de Lugano) destiné aux industries artistiques continuent. Pour les seules écoles primaires on prévoit la préparation dans les prochaines années d'à peu près 200 classes et une dépense de l'ordre de 30 millions de francs.

Le canton n'a plus à redouter de véritable pénurie dans le domaine du corps enseignant, mais il faut admettre que la situation n'est pas encore normale. Nous avons déjà dit qu'il n'y a pas eu de sorties de nouveaux maîtres en 1963, et en 1964 le nombre des brevets accordés a été de 71. Mais il importe d'observer que sur 562 enseignants des écoles primaires inférieures 11 postes d'instituteurs et 30 postes d'institutrices ont été occupés pendant l'année 1963-64 par du personnel étranger et 36 postes par des maîtresses mariées; le total dépasse donc le nombre des nouveaux brevets, et il faut encore pourvoir aux nouvelles classes. Pour tâcher d'améliorer la situation, le Département a invité les communes: 1<sup>o</sup> à ne pas ouvrir de concours afin d'éviter autant que possible le passage d'instituteurs des régions de montagne aux écoles des villes pour lesquelles il est plus aisé de trouver le personnel nécessaire; 2<sup>o</sup> à limiter la concession de congés; 3<sup>o</sup> à appeler à la direction des classes des institutrices mariées. Des instructions particulières dans le même sens ont été données aux inspecteurs scolaires.

Quant au nombre des écoles et des élèves, voici quelques chiffres. Les écoles enfantines, au nombre de 135, ont été fréquentées par 2555 garçons et 2358 fillettes; les écoles primaires inférieures, qui sont 570 (y compris